



Conseil Communal
CONCISE

Concise, le 9 décembre 2019

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de Concise, se référant à la loi du 16.05.1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs de Concise que le Conseil Communal, dans sa séance du 9 décembre 2019 présidée par Stéphane Fanchini, Président, a pris les décisions mentionnées ci-dessous :

- Vu le préavis de la Municipalité n°35/2019 relatif au budget 2020,
- Ouï le rapport des commissions concernées,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter le préavis 35/2019 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président :

Stéphane Fanchini



La Secrétaire :

Birgit Knegtel